

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2015 B 09378

Numéro SIREN : 508 354 453

Nom ou dénomination : 10 MEDIAS

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2019 sous le numéro de dépôt 52785

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE**

G R E F F E

DEPOT N° :.....52785.....
LE: 02 août 2019

Objet : Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés
Ordonnance n° 2019O07280

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE**

LE PRESIDENT

CACHET DU GREFFE

Ordonnance déposée le :

31 JUIL. 2019

Greffé du Tribunal de Commerce de Nanterre

Requête n° 2019O07280

Affaire : SAS 10 MEDIAS

ORDONNANCE

Nous, M. Sylvain LUPESCU, agissant par délégation de M. Frédéric DANA, président du tribunal de commerce de Nanterre,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les articles L227-9 et R 225-64 du code de commerce (SAS),

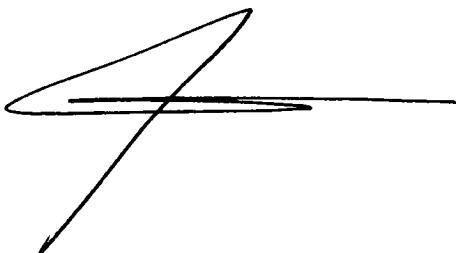
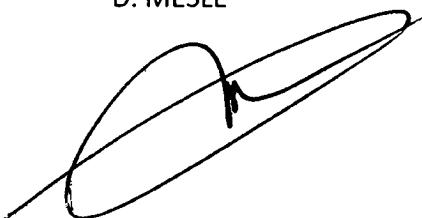
Prorogeons jusqu'au **30 SEPTEMBRE 2019** le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au **31 DECEMBRE 2018** de la société requérante **SAS 10 MEDIAS 123 RUE JULES GUESDE 92300 LEVALLOIS PERRET (RCS NANTERRE 508354453)**.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Fait à Nanterre, le **29/7/2019**

Le greffier,
D. MESLE

Le juge délégué,
M. Sylvain LUPESCU



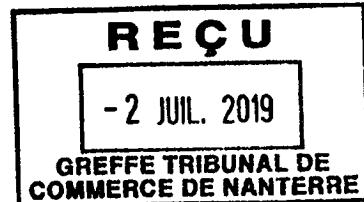
2019-07280

**REQUETE EN VUE D'OBtenir UNE PROROGATION DU DELAI
DE REUNION DE L'ASSEMBLEE CHARGEe D'APPROUVER
LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Je soussigné :

➤ Monsieur Michel MOULIN
Demeurant 8, rue Decamps
75116 PARIS



Agissant en qualité de Président de la Société :

10 MEDIAS
Société par Actions Simplifiée capital de 3.250.000 €
Siège Social : 123, rue Jules Guesde – 92300 LEVALLOIS PERRET
508 354 453 – RCS NANTERRE

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

1. Que la Société **10 MEDIAS**, conformément à ses Statuts, a clos son exercice social le 31 décembre 2018.
2. Que, conformément à l'article L 225-100 du Code de Commerce, ladite Société doit réunir son assemblée générale ordinaire annuelle, chargée d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, au plus tard le 30 juin 2019.
3. Que le Commissaire aux Comptes titulaire n'a pas communiqué à la Société ses rapports relatifs aux comptes annuels et relatifs aux conventions réglementées, ce qui a conduit à l'impossibilité matérielle de convoquer les associés à l'Assemblée Générale de la Société dans les délais légaux.

QU'EN CONSEQUENCE :

Le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au 30 septembre 2019, le délai de réunion de l'Assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, lui permettant ainsi d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés, en respectant les délais d'information des associés prévus par la loi.

Fait à Levallois Perret
Le 28 juin 2019

Michel MOULIN
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michel MOULIN", is written over the typed name "Michel MOULIN" and "Président". The signature is fluid and cursive.

EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente
décision

Le Greffier



| | |
|-------------------|---------------|
| N° de rôle | 2019O07280 |
| Nom du dossier | SAS 10 MEDIAS |
| Délivrée le | 02/08/2019 |

Troisième et dernière page.